

AVIS D'OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

concernant la demande d'autorisation environnementale présentée par la SNC ALTAREA LOGISTIQUE, pour la création d'un entrepôt logistique, sur la commune de Damazan

Une consultation du public dématérialisée est ouverte pour le projet d'autorisation environnementale concernant la création d'un entrepôt logistique, sur la commune de Damazan.

La consultation du public d'une durée de trois mois est ouverte **du lundi 12 octobre 2026 à 09h00 au mardi 12 janvier 2027 à 11h00.**

M. Michel BOUCHARD est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire par le tribunal administratif de Bordeaux et Mme. Sylvie RIVIERE en qualité de suppléante.

Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations, à la mairie de Damazan :

-le 12 octobre 2026 de 09h00 à 11h00 ;

-le 26 novembre 2026 de 09h00 à 11h00 ;

-le 12 janvier 2027 de 09h00 à 11h00 ;

La SNC ALTAREA LOGISTIQUE est responsable du projet dans son ensemble. Les informations relatives au projet soumis à consultation du public peuvent être demandées auprès de la SNC ALTAREA LOGISTIQUE, 87, rue de Richelieu, 75002 Paris 02

Modalités de consultation du dossier

- Dossier papier

Un exemplaire du dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant notamment un résumé non technique de l'étude d'impact et une note de présentation non technique est déposé pendant toute la durée de la consultation du public à la mairie de Damazan.

Le dossier dématérialisé est également consultable sur un poste informatique mis à disposition pendant la durée de la consultation parallélisée, dans les locaux de la préfecture, aux jours et heures d'ouverture au public.

- En ligne, sous format numérique :

Sur le registre numérique via le lien : <https://www.registre-numerique.fr/damazan-altaparc-confluence2>

Deux réunions publiques en présence du pétitionnaire, sont organisées par le commissaire-enquêteur à la salle polyvalente, 9, rue Larrey 47160 DAMAZAN, l'une dans les quinze premiers jours à compter du début de la consultation, la deuxième dans les quinze derniers jours de la consultation aux dates suivantes : le jeudi 15 octobre 2026 à 14h00 et le jeudi 07 janvier 2027 à 14h00.

Pendant toute la durée de la consultation, le public peut présenter, à sa convenance, ses observations et propositions au commissaire-enquêteur selon les modalités définies ci-après :

- par voie électronique à l'adresse : damazan-altaparc-confluence2@mail.registre-numerique.fr

- en rencontrant le commissaire-enquêteur désigné à l'article 2 précité lors des permanences prévues ci-dessous :

-le 12 octobre 2026 de 09h00 à 11h00 ;

-le 26 novembre 2026 de 09h00 à 11h00 ;

-le 12 janvier 2027 de 09h00 à 11h00 ;

- par courrier (voie postale ou dépôt direct) adressé à Mairie de Damazan, 1 place Armand Fallières, 47160 Damazan, à l'attention du commissaire-enquêteur, sous enveloppe avec mention « Ne pas ouvrir ».

Seules seront prises en compte les observations parvenues avant le 12 janvier 2027 à 11h00.

Les observations formulées hors des modalités prévues par le présent article ne sont pas recevables.

Le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur sont tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an, au plus tard à la date de la publication de la décision, sur le site internet dédié, à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/damazan-altaparc-confluence2>

Ils sont également accessibles sur le site Internet des services de l'État dans en Lot-et-Garonne : www.lot-et-garonne.gouv.fr, rubrique publications/publications légales/avis d'ouverture d'enquête publique

À l'issue de la consultation, le préfet statue sur la demande par arrêté d'autorisation ou de refus du projet.